

VALIDATION AEU STAGE VOLONTAIRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE - 2023-2024

Dans le cadre de votre cursus, vous réalisez un stage volontaire d'insertion professionnelle.

Pour cela, vous avez suivi la **procédure de conventionnement** et êtes inscrit.e à l'**AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle (AEU VIP)**. C'est votre **scolarité** qui vous inscrit à cette AEU. Celle-ci apparaîtra donc sur votre relevé de l'année.

Vous avez donc accès au Moodle « AEU Stage volontaire insertion professionnelle ».

(Si le module n'apparaît pas, vérifiez auprès de votre scolarité si l'inscription pédagogique est bien faite. Si c'est le cas, écrivez à l'adresse aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr pour qu'on vous inscrive manuellement, en nous indiquant qu'il s'agit d'un stage VIP)

L'évaluation du stage volontaire est obligatoire

Pour valider l'AEU, vous devrez accéder à Moodle :

1. Dans « Evaluation Stage » : vous devrez remplir 3 rubriques :

- Contexte du stage
- Objectif / Missions / Activités
- Votre point de vue sur le stage

2. Dans « Evaluation stage », vous trouverez un questionnaire d'évaluation à transmettre à votre tuteur-entreprise

3. Dans « Compétences transversales », vous devrez compléter l'ensemble des questionnaires :

- Analyse et résolution de problème
- Recherche et traitement de l'information
- Méthode et organisation
- Niveau relationnel
- Communication
- Environnement professionnel

**Si vous ne faites pas l'ensemble de ces démarches, votre AEU sera non validée
et cela apparaîtra sur votre relevé de notes**

Date limite : 31/08/2024

Cette évaluation a été conçue comme une évaluation formative, c'est à dire pour vous permettre de tirer pleinement profit de votre stage volontaire, et vous préparer pour un suivant.

Contact : aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr

Notamment si vous n'avez pas accès au module Moodle